

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : TEF-TRAVAUX SUR LES RESEAUX EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE ET L'ESTHETIQUE DE LA DESSERTE à WARHEM – EFFACEMENT DES RESEAUX

Réf. : 2024.058

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation afin de permettre à la l'Entreprise CITEOS – TSA 70011 DARDILLY CEDEX 69134 représenté par M. LEFEBVRE Olivier d'effectuer en toute sécurité les travaux sur les réseaux au nom du groupement d'entreprises CITEOS, STPS et FLASH ENERGIES Rue de Rexpoëde et Rue des Anciens Combattants à Warhem.

ARRETE

Article 1 : à partir du JEUDI 23 MAI 2024 et pour une durée de 150 jours :

- La circulation sera restreinte à 30 Km/h et alternée par feux tricolores Rue de Rexpoëde
 - La Rue des Anciens Combattants sera barrée. Une déviation sera mise en place par la Rue des Cygnes
- au droit des travaux.

Article 2 : Les dispositions édictées par l'article 1 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation par l'Entreprise.

Article 3 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Entreprise CITEOS TSA 70011 DARDILLY Cedex mail : santerne-citeos-d@delegation.sogedata.fr
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote
- Monsieur HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux, Environnement
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjointe aux Affaires Sociales et Sécurité
- Monsieur DERAY Cédric, CCHF
- Monsieur CADART, TEF

Warhem, le 23 Mai 2024

P. BOUTTEMY.
Maire de WARHEM

DECISION EXECUTOIRE

A DATER DU : 24 MAI 2024

LE MAIRE

